

Former les éducateurs à gérer la violence à l'école

C'est l'une des grandes priorités de la ministre Schyns pour cette année 2019

L'agression d'un élève de 8 ans par un condisciple de son âge dans une école de Crisnée, en province de Liège (lire ci-contre) n'est malheureusement qu'un fait de violence entre élèves parmi d'autres. La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), insiste sur le fait que les écoles s'impliquent pourtant énormément dans des actions préventives. Elle annonce que des centaines d'éducateurs seront bientôt formés, dans le cadre de la lutte contre la violence et le harcèlement.

Plusieurs faits de violences ont été relatés ces derniers jours. Assisté-t-on à une recrudescence des agressions dans nos écoles? Difficile à dire. « D'après ce que je peux entendre, entre autres lors des travaux parlementaires, je n'en ai pas l'impression », réagit la ministre.

NUMEROS VERTS

Pas simple de trouver des statistiques sur le sujet. Il y a bien les deux numéros verts ouverts l'un au personnel scolaire et l'autre aux parents. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le numéro vert « École et Parents », qui existe depuis sept ans, a permis d'ouvrir 425 dossiers. 72 %

des appels avaient pour cause un fait vécu comme violent par l'appelant ou une tierce personne (enfant ou autre membre de la famille). 55 % des faits de violence enregistrés pouvaient être qualifiés de violence psychologique, 21 % étaient plutôt liés à de la violence physique et 11 % à de la violence verbale.

Le numéro vert « Assistance Écoles » a abouti à l'ouverture de deux fois moins de dossiers (214). Près d'un appel sur deux (43 %) concernait une demande d'assistance suite à un fait de violence. La majorité des appelants était des enseignants (56 %) et des chefs d'établissement (26 %). Surtout des femmes (64 %). Où enseignaient-ils? Quasiment à part égales entre l'enseignement secondaire (50 %) et les écoles primaires (44 %). Ici, 36 % des appels étaient liés à de la violence verbale, 29 % à de la violence psychologique

et 25 % à de la violence physique. Les autres faits de violence (cyber-harcèlement...) étaient plus limités. D'autres statistiques? Celles des exclusions scolaires, par exemple. Les faits le plus souvent reprochés ne sont pas la violence, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Vous lirez ci-contre, en primeur, les statistiques pour l'année scolaire 2017-2018, mais les violences physiques

ou psychologiques envers un condisciple ou un enseignant n'interviennent « que » dans 30 % des motifs. Les incivilités, le refus de l'autorité ou la perturbation systématique des cours (55 %) sont bien plus souvent mentionnés.

HARCÈLEMENT : 1 ÉLÈVE SUR 3

Quant au harcèlement, on estime que 30 à 35 % des élèves ont déjà été impliqués dans de tels faits (sans savoir s'ils avaient été harceleurs, harcelés... ou les deux). Les élèves en fin de primaire (5^e et 6^e années) et en début de secondaire (1^{er} degré) en sont davantage victimes.

Marie-Martine Schyns ne minimise certainement pas ces incidents graves. Elle insiste néanmoins sur le fait que les écoles s'impliquent de plus en plus dans la prévention. « Beaucoup d'écoles ont créé des espaces de parole », détaille la ministre. « On a aussi investi dans la formation des élèves à la médiation par les pairs, un projet qui permet de désamorcer les conflits. Plus de 400 écoles ont redessiné leur cour de récré pour limiter les conflits. On a encore édité une brochure qui détaille toutes les situations imaginables et donne une série de coordonnées de gens et de services qui peuvent prêter leur assistance. »

FORMER LES ÉDUCATEURS

Et puis, il y a la formation des éducateurs à prévenir et gérer les conflits entre les élèves. « Le Pacte d'excellence fait du développement de la prévention et de la lutte contre la violence et le harcèlement une priorité précise la ministre.

Des centaines d'éducateurs de l'enseignement fondamental et du secondaire vont donc être formés. Tous ceux qui sont en fonction depuis au moins cinq années sont concernés. La formation durera deux jours. « À partir d'un partage

d'expériences et de situations concrètes, la formation propose d'appréhender et d'analyser les rôles et les postures professionnelles des éducateurs face aux conflits et aux problématiques de violence en milieu scolaire », précise la ministre. « La question du harcèlement et du cyber-harcèlement sera également abordée. » La formation veillera à travailler la complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative. ●

En 2017-2018, les écoles ont renvoyé 2.183 élèves et refusé de réinscrire 1.597 autres

Exclusions (+8 %) et refus de réinscription (+16 %) à la hausse !

L'an dernier (soit au cours de l'année scolaire 2017-2018), les écoles fondamentales et secondaires de Wallonie et de Bruxelles ont exclu 2.183 élèves et refusé de réinscrire 1.597 autres. Soit 160 exclusions (+8 %) et 225 refus de réinscriptions (+16 %) supplémentaires par rapport à l'année précédente. Maigre consolation : ce n'est pas un record de renvois définitifs depuis dix ans (il y en avait eu 2.405 il y a deux ans)... Mais il n'y avait jamais eu autant de refus de réinscription.

> Les taux d'exclusion et de refus de réinscription sont plus élevés à Bruxelles qu'en Wallonie. Cette différence se marque surtout au niveau des refus de réinscription. Par rap-

port à l'ensemble de la population scolaire de chaque province, le taux d'exclusion est de 0,29 % à Bruxelles (0,25 % à Liège et dans le Luxembourg, 0,23 % dans le Hainaut, 0,21 % à Namur et 0,15 % dans le Brabant wallon) et le refus de réinscription atteint même un taux de 0,32 % dans la capitale (le double de Liège et du Hainaut, six fois plus qu'à Namur).

> Les garçons sont cinq fois

plus exclus que les filles. Les signalements concernent le plus souvent des élèves mineurs âgés de 14 ou 15 ans. Notons que 18,7 % des élèves sont majeurs au moment de l'exclusion et 19,6 % au moment du refus de réinscription.

> Surtout au début des secondaires. Les élèves exclus de l'en-

seignement secondaire ordinaire proviennent majoritairement du premier degré (40,1 %) et de la 3^e année professionnelle (19 %). Les élèves de 3^e professionnelle sont treize fois plus signalés exclus que les élèves de 3^e générale. Le 1^{er} degré de l'enseignement ordinaire représente 41,3 % des signalements d'exclusion et 54,2 % des refus de réinscription. En ce qui concerne les refus de réinscription, ils ont été plus nombreux en 2^e année commune (22,9 %) et en 1^{er} année commune (15 %).

> Encore plus dans les classes différenciées. On compte un taux d'exclusion particulièrement important dans les classes différenciées (l'objectif de la classe différenciée est de permettre à l'élève d'acquiescer le CEB

en vue d'intégrer ensuite les classes communes, Ndlr) et supplémentaires : les élèves issus de

la 1^{re} différenciée sont neuf fois plus signalés que ceux de la 1^{re} commune et les élèves issus de la 2^e différenciée et de la 2^e supplémentaire sont quatre fois plus signalés que ceux de la 2^e année commune.

> Les élèves exclus ou refusés ont plus de risques de

l'être à nouveau. 10 % des élèves exclus ou refusés l'ont déjà été au moins une fois au cours de l'année scolaire 2016-2017. L'an dernier, 98 élèves ont été signalés exclus à deux reprises et quatre ont été exclus trois fois sur l'année scolaire. 38,15 % des élèves de 17-18 ans exclus ont un retard de

3 ans et plus. 64,19% des élèves de 16-17 ans exclus ont un retard scolaire de deux ans. Seulement 22,30% des élèves exclus âgés de 14-15 ans sont « à l'heure ».

> **Les incivilités avant la violence.** En moyenne, 5,2 faits motivent l'exclusion d'un élève et 5,6 faits motivent le refus de réinscription. En analysant les

motifs principaux, il apparaît que ce sont les incivilités (72,99%) qui sont le plus souvent rapportées pour justifier une exclusion définitive ou un refus de réinscription, suivies des violences psychologiques (25,93%) et des violences physiques (23,02%). Dans l'enseignement fondamental ordinaire, les violences physiques sont les plus signalées (67,3%),

suivies des incivilités (61,8%) et des violences psychologiques (45,5%). Dans le 1^{er} degré (1^{re} et 2^e années) du secondaire ordinaire, ce sont les faits d'incivilité qui sont signalés, suivi des faits de violences psychologiques et physiques. Au 2^e degré, les incivilités sont suivies des violences psychologiques et de l'absentéisme. Au 3^e degré, les incivilités arrivent toujours

en tête, suivies de l'absentéisme et des violences psychologiques. ●

DIDIER SWYSEN

Les incivilités
(72,99%)
justifient
le plus souvent
une exclusion.
avant les
violences